

Concepts en lien à la réforme de la facturation

- [Concept de la réforme et les dates](#)
- [Solutions DirexConnect](#)

Concept de la réforme et les dates

Réforme de la facturation électronique en France : comprendre, anticiper et se préparer avec Direx Connect

“ Version de référence : juillet 2026

Ce document présente les grands principes de la réforme française de la facturation électronique, son calendrier, ses impacts concrets pour les entreprises et la façon dont **Direx Connect**, développé par **Solutions Direx / FRONTIVA**, permet d'aborder cette transition avec méthode, sécurité et tranquillité d'esprit.

1. Pourquoi cette réforme est importante

La réforme de la facturation électronique n'est pas simplement un changement de format de facture. Ce n'est pas non plus une simple obligation technique imposée aux logiciels de gestion ou aux services comptables.

Il s'agit d'une transformation profonde de la façon dont les factures vont circuler entre les entreprises en France.

Jusqu'à aujourd'hui, une entreprise pouvait généralement produire une facture dans son logiciel, l'imprimer, l'envoyer en PDF par courriel ou la déposer sur le portail d'un client. À partir de la réforme, ce modèle change : les factures concernées devront passer par un circuit électronique structuré, via une **plateforme agréée** par l'administration fiscale, directement ou par l'intermédiaire d'une solution compatible. L'administration française rappelle qu'une facture papier scannée, un PDF ordinaire ou un document envoyé simplement par mail ne sera plus considéré comme conforme dans le cadre de la réforme.

La réforme poursuit quatre grands objectifs : renforcer la compétitivité des entreprises grâce à la dématérialisation, simplifier à terme les déclarations de TVA, améliorer la lutte contre la fraude à la TVA et permettre une meilleure connaissance en temps réel de l'activité économique.

Pour les entreprises, cela signifie aussi une occasion de moderniser leurs processus : moins de ressaisie, moins d'erreurs, moins de pertes de factures, un meilleur suivi du cycle de vie des factures et, à terme, une meilleure visibilité sur les délais de paiement et la trésorerie.

2. Ce qu'est vraiment une facture électronique

Il est important de clarifier un point dès le départ : une facture électronique, au sens de la réforme, n'est pas simplement une facture PDF.

Une facture électronique conforme devra respecter une forme électronique normée, contenir certaines données obligatoires dans des champs structurés, puis être transmise au client par l'intermédiaire d'une plateforme agréée.

Autrement dit, la facture ne sera plus seulement un document lisible par un humain. Elle deviendra aussi un ensemble de données exploitables par les systèmes informatiques : numéro SIREN du fournisseur et du client, date, montant hors taxe, taux de TVA, montant de TVA, catégorie d'opération, statut de traitement, etc.

C'est précisément là que les entreprises doivent être vigilantes. La conformité ne consiste pas seulement à "envoyer un fichier". Elle suppose que les bonnes données soient présentes, exactes, structurées et transmises au bon destinataire, par le bon canal.

C'est aussi pour cette raison que **Direx Connect** a été conçu comme une couche d'intégration entre les systèmes métiers existants — notamment **FRONTIVA**, les solutions **FileMaker** et d'autres environnements de gestion — et le circuit réglementaire de la facturation électronique.

3. Le calendrier officiel de la réforme

La réforme se déploie progressivement selon la taille des entreprises.

Date	Entreprises concernées	Obligation principale
1er septembre 2026	Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille	Être en capacité de recevoir des factures électroniques
1er septembre 2026	Grandes entreprises et ETI	Émettre des factures électroniques et transmettre les données de transaction et de paiement
1er septembre 2027	PME, TPE, micro-entreprises	Émettre des factures électroniques et transmettre les données de transaction et de paiement

L'administration fiscale confirme que toutes les entreprises devront être capables de recevoir des factures électroniques dès le 1er septembre 2026. Les grandes entreprises et les ETI devront également émettre à cette date, tandis que les PME et micro-entreprises auront jusqu'au 1er septembre 2027 pour l'émission. La transmission des données à l'administration, appelée e-reporting, suit le même calendrier.

Ce calendrier est essentiel, mais il faut le comprendre correctement.

Pour une petite entreprise, l'obligation légale d'émettre des factures électroniques peut commencer au 1er septembre 2027. Toutefois, cela ne signifie pas qu'elle pourra attendre passivement jusqu'à cette date. Dès septembre 2026, ses fournisseurs importants pourront déjà lui envoyer des factures électroniques. Ses clients grands comptes ou ETI seront déjà organisés autour de plateformes agréées, de statuts de facture et de circuits de validation électroniques. L'administration précise d'ailleurs que les premières factures électroniques pourront aussi provenir d'entreprises volontaires, même avant leur propre obligation d'émission.

En pratique, plusieurs clients importants risquent de demander à leurs fournisseurs de s'adapter plus tôt, même lorsque ceux-ci ne sont pas encore légalement obligés d'émettre. Une PME qui travaille avec de grands comptes, des groupes structurés, des ETI ou des clients déjà fortement digitalisés aura donc intérêt à être prête avant la date limite de 2027.

C'est là qu'un outil comme **Direx Connect** prend tout son sens : il permet non seulement de respecter l'échéance minimale, mais surtout d'éviter d'être pris de court lorsqu'un client ou un fournisseur impose un changement de processus.

4. Qui est concerné ?

La réforme concerne l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en France, peu importe leur taille, leur chiffre d'affaires, leur forme juridique ou leur régime d'imposition. Cela inclut les indépendants, les professions libérales, les micro-entrepreneurs et même les entreprises bénéficiant de la franchise en base de TVA.

Un point souvent mal compris : même une entreprise qui ne facture pas de TVA peut être concernée. Une entreprise franchisée en base, par exemple, devra tout de même être capable de recevoir des factures électroniques et, selon sa situation, d'émettre des factures électroniques lorsqu'elle facture des professionnels établis en France.

La réforme touche principalement trois grands types de flux :

1. **La facturation électronique B2B domestique**, c'est-à-dire les factures entre entreprises assujetties à la TVA établies en France.
2. **Le e-reporting des transactions**, pour certaines opérations qui ne donnent pas lieu à une facture électronique domestique, par exemple certaines ventes à des particuliers ou des opérations internationales.
3. **Le e-reporting des paiements**, notamment pour les prestations de services lorsque la TVA est exigible à l'encaissement.

Cela veut dire que la réforme ne se limite pas aux factures de vente classiques. Elle touche aussi la réception des factures fournisseurs, les données de transaction, les paiements et le suivi du cycle de vie des factures.

5. Plateforme agréée, solution compatible, PPF : comprendre les rôles

La réforme repose sur un écosystème composé de plusieurs acteurs.

La **plateforme agréée** est l'acteur central. C'est une plateforme immatriculée par l'administration fiscale, habilitée à émettre, transmettre et recevoir les factures électroniques, à extraire certaines données de facture, puis à transmettre les données de transaction et de paiement à l'administration.

Une **solution compatible**, de son côté, peut être un logiciel de gestion, un logiciel métier, un ERP, une application de facturation ou un outil comptable. Elle peut aider l'entreprise à produire, préparer, organiser, suivre ou intégrer ses factures. Mais si elle n'est pas elle-même plateforme agréée, elle doit s'appuyer sur une plateforme agréée pour transmettre les factures et les données réglementaires.

C'est exactement la logique de **Direx Connect**.

Direx Connect n'a pas vocation à remplacer la plateforme agréée. Son rôle est de connecter les systèmes de gestion existants — notamment **FRONTIVA**, les solutions **FileMaker** ou d'autres environnements métiers — avec le circuit réglementaire, en s'appuyant actuellement sur **Pennylane** comme plateforme agréée. Pennylane indique être officiellement immatriculée comme plateforme agréée et capable d'émettre, recevoir et transmettre les factures électroniques ainsi que les données de facturation, de transaction et de paiement.

Cette architecture est rassurante pour les entreprises : elles n'ont pas besoin de remplacer toute leur organisation interne. Elles peuvent conserver leur système métier, leurs habitudes de gestion, leurs processus de facturation, tout en raccordant ces processus au nouveau cadre réglementaire.

6. Ce qui change concrètement pour les entreprises

La réforme va modifier plusieurs aspects du quotidien.

6.1 La facture ne partira plus simplement par courriel

Dans le nouveau modèle, la facture ne sera plus simplement envoyée directement du fournisseur au client par courriel. Elle sera acheminée par la plateforme agréée du fournisseur vers la plateforme agréée du client. Certaines données seront aussi transmises à l'administration fiscale.

Cela implique un changement important : le bon acheminement de la facture dépendra de la qualité des données de l'entreprise, de l'identification du client, de son SIREN ou SIRET, de la plateforme de réception qu'il aura choisie et des informations contenues dans l'annuaire de la facturation électronique.

6.2 Les données clients devront être propres

Une facture électronique ne peut pas être bien routée si les données du client sont incomplètes ou erronées.

Les entreprises devront donc porter une attention particulière aux éléments suivants :

- numéro SIREN ou SIRET du client ;
- raison sociale exacte ;
- adresse de facturation ;
- adresse de livraison si différente ;
- régime de TVA ;
- catégorie de l'opération : vente de biens, prestation de services ou opération mixte ;
- éventuelle option pour le paiement de la TVA sur les débits ;
- cohérence entre les montants HT, TVA et TTC.

Quatre nouvelles mentions obligatoires devront notamment être ajoutées aux factures : le numéro SIREN du client, la catégorie de l'opération, la mention relative à l'option de paiement de la TVA sur les débits le cas échéant, et l'adresse complète de livraison si elle est différente de l'adresse de facturation.

6.3 Les factures auront des statuts

La réforme introduit aussi une notion beaucoup plus forte de suivi du cycle de vie de la facture.

Les plateformes agréées devront mettre à disposition au minimum quatre statuts : **DÉPÔT**, **REJET**, **REFUS** et **ENCAISSÉE**. Le statut "DÉPÔT" confirme l'acceptation de la facture par la plateforme de l'émetteur. Le statut "REJET" indique qu'une plateforme n'accepte pas la facture, par exemple pour un format non conforme ou une incohérence de montants. Le statut "REFUS" est utilisé lorsque le destinataire refuse la facture. Le statut "ENCAISSÉE" comprend les données de paiement.

C'est un changement majeur. Une facture ne sera plus seulement "envoyée". Elle pourra être suivie, contrôlée, rejetée, refusée, acceptée, encaissée. Les équipes administratives devront donc surveiller ces statuts et réagir rapidement en cas d'anomalie.

C'est un des rôles importants de **Direx Connect** : permettre l'intégration de ces retours dans les outils de gestion habituels et déclencher des alertes utiles, par exemple lorsqu'une facture est rejetée, lorsqu'un routage est impossible, lorsqu'un client n'est pas correctement identifié ou lorsqu'un statut de cycle de vie demande une action.

7. Les formats acceptés

Les plateformes agréées doivent transmettre les factures électroniques selon l'un des formats compatibles avec la réforme : **UBL**, **CII** ou **Factur-X**. UBL et CII sont des formats structurés conçus pour les échanges informatisés. Factur-X est un format mixte, combinant un fichier de données structurées XML avec une représentation PDF lisible par l'humain.

Pour une entreprise, l'enjeu n'est pas nécessairement de maîtriser elle-même tous ces formats. L'enjeu est plutôt de s'assurer que son système de facturation produit des données correctes, complètes et exploitables par la solution qui se chargera de générer ou transmettre les flux conformes.

Autrement dit, la question n'est pas seulement : "Est-ce que mon logiciel peut produire un fichier ?"

La vraie question est : "Est-ce que mon processus de facturation contient les bonnes données, au bon endroit, et peut les transmettre correctement vers la plateforme agréée ?"

C'est précisément le type de pont que **Direx Connect** vise à assurer.

8. Le rôle de l'annuaire et du routage

Un autre élément central de la réforme est l'annuaire de la facturation électronique.

Cet annuaire permet d'identifier la plateforme de réception choisie par chaque entreprise. En pratique, la plateforme d'émission doit pouvoir consulter l'annuaire pour savoir vers quelle plateforme acheminer la facture du client. L'administration indique que cet annuaire est une base centralisée permettant le bon adressage des factures, constituée des entités dans le champ de la réforme et mise à jour par l'administration et les plateformes agréées.

Ce mécanisme de routage est fondamental.

Dans l'ancien monde, une facture était souvent envoyée à une adresse courriel. Dans le nouveau monde, la facture doit être adressée à une entreprise correctement identifiée, via sa plateforme de réception.

Cela crée de nouveaux cas à gérer :

- client introuvable ou mal identifié ;
- SIREN ou SIRET manquant ;
- plateforme de réception non encore désignée ;
- changement de plateforme du client ;
- facture rejetée pour erreur de format ou de données ;
- facture refusée par le destinataire ;
- besoin de relancer une transmission après correction.

Direx Connect permet d'aborder ces cas non pas comme des surprises, mais comme des événements maîtrisés dans un processus clair : détection, alerte, correction, retransmission et suivi.

9. Pourquoi se préparer dès maintenant, même si l'émission n'est obligatoire qu'en 2027 pour les PME

Pour les PME, TPE et micro-entreprises, il peut être tentant de retenir seulement une date : 1er septembre 2027.

Ce serait une erreur.

Dès le 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront être capables de recevoir des factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI émettront déjà leurs factures dans ce format. Les fournisseurs d'énergie, de télécom, d'informatique, de matériel ou d'autres services importants pourront donc envoyer des factures électroniques dès cette date.

De plus, une PME peut choisir d'émettre des factures électroniques avant son obligation légale. L'administration précise qu'une entreprise non encore soumise à l'obligation d'émission peut transmettre tout ou partie de ses factures au format qu'elle souhaite, et rappelle qu'un simple PDF par courriel n'est pas une facture électronique au sens du dispositif.

Dans les faits, plusieurs grandes entreprises organiseront rapidement leurs processus autour de la facturation électronique. Elles pourront demander à leurs fournisseurs de s'adapter plus tôt pour simplifier leurs propres circuits internes. Une entreprise qui attend le dernier moment risque donc de subir la réforme sous pression, au lieu de la piloter.

Se préparer maintenant permet de :

- nettoyer les données clients ;
- vérifier les SIREN et SIRET ;
- adapter les modèles de facture ;
- ajouter les nouvelles mentions obligatoires ;
- tester les flux ;
- former les équipes ;
- gérer les premiers cas de rejet ou de refus sans urgence ;

- rassurer les clients et partenaires ;
- éviter une transition brutale à l'approche de l'échéance.

10. Comment Direx Connect aide à rendre l'entreprise conforme

Direx Connect a été pensé pour offrir une transition pragmatique et rassurante.

L'objectif n'est pas de bouleverser les habitudes de l'entreprise, mais de connecter les bons outils au bon circuit réglementaire.

Pour les utilisateurs de **FRONTIVA**, Direx Connect permet de prolonger naturellement le processus déjà en place : devis, projets, temps, facturation, suivi client et gestion administrative. La facture peut rester issue du système métier, tout en étant préparée pour le nouveau circuit électronique.

Pour les environnements **FileMaker**, Direx Connect agit comme une solution d'intégration permettant de raccorder des applications existantes à une plateforme agréée sans devoir réécrire toute la logique métier.

Pour les autres entreprises, Direx Connect peut aussi servir de couche d'échange générale, afin de structurer les données, transmettre les factures, récupérer les statuts et centraliser les alertes utiles.

Concrètement, Direx Connect vise à couvrir les besoins suivants :

- préparation des données nécessaires à la facture électronique ;
- connexion avec la plateforme agréée Pennylane ;
- envoi des factures de vente dans le circuit conforme ;
- réception ou intégration des informations de factures fournisseurs selon les flux disponibles ;
- suivi des statuts de cycle de vie ;
- alertes en cas de rejet, refus ou problème de routage ;
- meilleure visibilité sur les factures transmises, reçues, corrigées ou encaissées ;
- accompagnement des clients FRONTIVA, FileMaker et autres systèmes métiers vers la conformité.

Le rôle de Direx Connect est donc double : assurer la conformité technique, mais aussi préserver la simplicité opérationnelle.

Une réforme de cette ampleur peut devenir anxiogène si elle est abordée uniquement comme une contrainte fiscale. Elle devient beaucoup plus maîtrisable lorsqu'elle est intégrée dans les outils que l'entreprise utilise déjà.

11. Ce que les entreprises doivent vérifier avant la mise en place

Avant de déployer la facturation électronique, chaque entreprise devrait valider quelques éléments essentiels.

Données clients

L'entreprise doit s'assurer que ses fiches clients contiennent les informations nécessaires : raison sociale, SIREN ou SIRET, adresse de facturation, adresse de livraison, pays, régime de TVA, type de client et catégorie d'opération.

Données de facturation

Les modèles de facture doivent être vérifiés : mentions obligatoires, numérotation, dates, montants, taux de TVA, remises, acomptes, avoirs, conditions de paiement et cohérence entre les totaux.

Processus internes

Il faut déterminer qui valide une facture avant émission, qui surveille les rejets, qui corrige les anomalies, qui suit les encaissements et qui répond aux refus clients.

Plateforme agréée

Chaque entreprise devra désigner une plateforme pour recevoir, émettre ou déclarer ses données. L'administration indique que chaque entreprise devra désigner sa plateforme pour émettre et recevoir ses factures électroniques ou déclarer ses données.

Tests

Il est fortement recommandé de tester avant l'obligation complète : une facture simple, une facture avec TVA, une facture avec plusieurs lignes, un avoir, un acompte, un client avec adresse de livraison différente, un client grand compte, etc.

12. Ce que cette réforme ne doit pas devenir

La facturation électronique ne doit pas devenir un casse-tête pour les équipes.

Elle ne doit pas obliger chaque entreprise à devenir experte en formats UBL, CII, Factur-X, e-reporting, statuts, plateformes, annuaire et routage.

Elle ne doit pas non plus forcer une entreprise à abandonner un système métier qui fonctionne déjà.

La bonne approche consiste à mettre en place une couche fiable entre le système métier et la plateforme agréée. C'est précisément l'approche de **Direx Connect** : garder l'intelligence métier dans FRONTIVA, FileMaker ou le système existant, puis assurer le lien avec l'écosystème réglementaire.

13. L'approche Direx Connect : conformité, continuité, tranquillité

Avec Direx Connect, l'objectif est simple : permettre aux entreprises d'être prêtes sans panique.

La réforme impose de nouvelles règles, mais elle ne doit pas faire perdre de vue l'essentiel : une facture doit être juste, envoyée au bon client, suivie correctement, intégrée dans la comptabilité et payée dans les délais.

Direx Connect apporte une réponse structurée à cette transition :

- **Conformité** : les flux passent par une plateforme agréée.
- **Continuité** : les entreprises conservent leurs processus métiers existants.
- **Traçabilité** : les statuts permettent de suivre la vie de la facture.
- **Réactivité** : les alertes permettent d'agir rapidement en cas de rejet ou de problème.
- **Souplesse** : la solution est compatible avec FRONTIVA, les environnements FileMaker et d'autres systèmes de gestion.
- **Paix d'esprit** : les échéances sont connues, les cas sont anticipés, les processus sont encadrés.

La réforme de la facturation électronique est une obligation. Mais bien préparée, elle devient aussi une occasion d'améliorer la qualité des données, de réduire les tâches manuelles, de mieux suivre les factures et de fiabiliser les échanges avec les clients et fournisseurs.

14. Conclusion

À partir du 1er septembre 2026, toutes les entreprises françaises concernées devront être capables de recevoir des factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI devront aussi les émettre. À partir du 1er septembre 2027, les PME, TPE et micro-entreprises devront à leur tour émettre leurs factures électroniques et transmettre les données requises.

La réforme est donc progressive, mais elle est déjà très concrète.

Attendre la dernière minute serait risqué. Les données clients doivent être vérifiées, les processus doivent être adaptés, les équipes doivent comprendre les nouveaux statuts, et les outils doivent être connectés à une plateforme agréée.

Avec **Direx Connect**, développé par **Solutions Direx / FRONTIVA**, les entreprises disposent d'une solution conçue pour relier leurs systèmes existants au nouveau cadre réglementaire de la facturation électronique.

L'objectif n'est pas seulement d'être conforme.

L'objectif est d'être prêt, serein, organisé et capable de répondre aux demandes des clients et fournisseurs, dès les premiers échanges électroniques.

La réforme arrive.

Avec Direx Connect, elle devient un projet maîtrisé.

Solutions DirexConnect

Réforme de la facturation électronique en France : comprendre, anticiper et se préparer avec Direx Connect

“ Version de référence : juillet 2026

Ce document présente les grands principes de la réforme française de la facturation électronique, son calendrier, ses impacts concrets pour les entreprises et la façon dont **Direx Connect**, développé par **Solutions Direx / FRONTIVA**, permet d'aborder cette transition avec méthode, sécurité et tranquillité d'esprit.

1. Pourquoi cette réforme est importante

La réforme de la facturation électronique n'est pas simplement un changement de format de facture. Ce n'est pas non plus une simple obligation technique imposée aux logiciels de gestion ou aux services comptables.

Il s'agit d'une transformation profonde de la façon dont les factures vont circuler entre les entreprises en France.

Jusqu'à aujourd'hui, une entreprise pouvait généralement produire une facture dans son logiciel, l'imprimer, l'envoyer en PDF par courriel ou la déposer sur le portail d'un client. À partir de la réforme, ce modèle change : les factures concernées devront passer par un circuit électronique structuré, via une **plateforme agréée** par l'administration fiscale, directement ou par l'intermédiaire d'une solution compatible. L'administration française rappelle qu'une facture papier scannée, un PDF ordinaire ou un document envoyé simplement par mail ne sera plus considéré comme conforme dans le cadre de la réforme.

La réforme poursuit quatre grands objectifs : renforcer la compétitivité des entreprises grâce à la dématérialisation, simplifier à terme les déclarations de TVA, améliorer la lutte contre la fraude à la TVA et permettre une meilleure connaissance en temps réel de l'activité économique.

Pour les entreprises, cela signifie aussi une occasion de moderniser leurs processus : moins de ressaisie, moins d'erreurs, moins de pertes de factures, un meilleur suivi du cycle de vie des factures et, à terme, une meilleure visibilité sur les délais de paiement et la trésorerie.

2. Ce qu'est vraiment une facture électronique

Il est important de clarifier un point dès le départ : une facture électronique, au sens de la réforme, n'est pas simplement une facture PDF.

Une facture électronique conforme devra respecter une forme électronique normée, contenir certaines données obligatoires dans des champs structurés, puis être transmise au client par l'intermédiaire d'une plateforme agréée.

Autrement dit, la facture ne sera plus seulement un document lisible par un humain. Elle deviendra aussi un ensemble de données exploitables par les systèmes informatiques : numéro SIREN du fournisseur et du client, date, montant hors taxe, taux de TVA, montant de TVA, catégorie d'opération, statut de traitement, etc.

C'est précisément là que les entreprises doivent être vigilantes. La conformité ne consiste pas seulement à "envoyer un fichier". Elle suppose que les bonnes données soient présentes, exactes, structurées et transmises au bon destinataire, par le bon canal.

C'est aussi pour cette raison que **Direx Connect** a été conçu comme une couche d'intégration entre les systèmes métiers existants — notamment **FRONTIVA**, les solutions **FileMaker** et d'autres environnements de gestion — et le circuit réglementaire de la facturation électronique.

3. Le calendrier officiel de la réforme

La réforme se déploie progressivement selon la taille des entreprises.

Date	Entreprises concernées	Obligation principale
1er septembre 2026	Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille	Être en capacité de recevoir des factures électroniques
1er septembre 2026	Grandes entreprises et ETI	Émettre des factures électroniques et transmettre les données de transaction et de paiement
1er septembre 2027	PME, TPE, micro-entreprises	Émettre des factures électroniques et transmettre les données de transaction et de paiement

L'administration fiscale confirme que toutes les entreprises devront être capables de recevoir des factures électroniques dès le 1er septembre 2026. Les grandes entreprises et les ETI devront également émettre à cette date, tandis que les PME et micro-entreprises auront jusqu'au 1er septembre 2027 pour l'émission. La transmission des données à l'administration, appelée e-reporting, suit le même calendrier.

Ce calendrier est essentiel, mais il faut le comprendre correctement.

Pour une petite entreprise, l'obligation légale d'émettre des factures électroniques peut commencer au 1er septembre 2027. Toutefois, cela ne signifie pas qu'elle pourra attendre passivement jusqu'à cette date. Dès septembre 2026, ses fournisseurs importants pourront déjà lui envoyer des factures électroniques. Ses clients grands comptes ou ETI seront déjà organisés autour de plateformes agréées, de statuts de facture et de circuits de validation électroniques. L'administration précise d'ailleurs que les premières factures électroniques pourront aussi provenir d'entreprises volontaires, même avant leur propre obligation d'émission.

En pratique, plusieurs clients importants risquent de demander à leurs fournisseurs de s'adapter plus tôt, même lorsque ceux-ci ne sont pas encore légalement obligés d'émettre. Une PME qui travaille avec de grands comptes, des groupes structurés, des ETI ou des clients déjà fortement digitalisés aura donc intérêt à être prête avant la date limite de 2027.

C'est là qu'un outil comme **Direx Connect** prend tout son sens : il permet non seulement de respecter l'échéance minimale, mais surtout d'éviter d'être pris de court lorsqu'un client ou un fournisseur impose un changement de processus.

4. Qui est concerné ?

La réforme concerne l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en France, peu importe leur taille, leur chiffre d'affaires, leur forme juridique ou leur régime d'imposition. Cela inclut les indépendants, les professions libérales, les micro-entrepreneurs et même les entreprises bénéficiant de la franchise en base de TVA.

Un point souvent mal compris : même une entreprise qui ne facture pas de TVA peut être concernée. Une entreprise franchisée en base, par exemple, devra tout de même être capable de recevoir des factures électroniques et, selon sa situation, d'émettre des factures électroniques lorsqu'elle facture des professionnels établis en France.

La réforme touche principalement trois grands types de flux :

1. **La facturation électronique B2B domestique**, c'est-à-dire les factures entre entreprises assujetties à la TVA établies en France.
2. **Le e-reporting des transactions**, pour certaines opérations qui ne donnent pas lieu à une facture électronique domestique, par exemple certaines ventes à des particuliers ou des opérations internationales.
3. **Le e-reporting des paiements**, notamment pour les prestations de services lorsque la TVA est exigible à l'encaissement.

Cela veut dire que la réforme ne se limite pas aux factures de vente classiques. Elle touche aussi la réception des factures fournisseurs, les données de transaction, les paiements et le suivi du cycle de vie des factures.

5. Plateforme agréée, solution compatible, PPF : comprendre les rôles

La réforme repose sur un écosystème composé de plusieurs acteurs.

La **plateforme agréée** est l'acteur central. C'est une plateforme immatriculée par l'administration fiscale, habilitée à émettre, transmettre et recevoir les factures électroniques, à extraire certaines données de facture, puis à transmettre les données de transaction et de paiement à l'administration.

Une **solution compatible**, de son côté, peut être un logiciel de gestion, un logiciel métier, un ERP, une application de facturation ou un outil comptable. Elle peut aider l'entreprise à produire, préparer, organiser, suivre ou intégrer ses factures. Mais si elle n'est pas elle-même plateforme agréée, elle doit s'appuyer sur une plateforme agréée pour transmettre les factures et les données réglementaires.

C'est exactement la logique de **Direx Connect**.

Direx Connect n'a pas vocation à remplacer la plateforme agréée. Son rôle est de connecter les systèmes de gestion existants — notamment **FRONTIVA**, les solutions **FileMaker** ou d'autres environnements métiers — avec le circuit réglementaire, en s'appuyant actuellement sur **Pennylane** comme plateforme agréée. Pennylane indique être officiellement immatriculée comme plateforme agréée et capable d'émettre, recevoir et transmettre les factures électroniques ainsi que les données de facturation, de transaction et de paiement.

Cette architecture est rassurante pour les entreprises : elles n'ont pas besoin de remplacer toute leur organisation interne. Elles peuvent conserver leur système métier, leurs habitudes de gestion, leurs processus de facturation, tout en raccordant ces processus au nouveau cadre réglementaire.

6. Ce qui change concrètement pour les entreprises

La réforme va modifier plusieurs aspects du quotidien.

6.1 La facture ne partira plus simplement par courriel

Dans le nouveau modèle, la facture ne sera plus simplement envoyée directement du fournisseur au client par courriel. Elle sera acheminée par la plateforme agréée du fournisseur vers la plateforme agréée du client. Certaines données seront aussi transmises à l'administration fiscale.

Cela implique un changement important : le bon acheminement de la facture dépendra de la qualité des données de l'entreprise, de l'identification du client, de son SIREN ou SIRET, de la plateforme de réception qu'il aura choisie et des informations contenues dans l'annuaire de la facturation électronique.

6.2 Les données clients devront être propres

Une facture électronique ne peut pas être bien routée si les données du client sont incomplètes ou erronées.

Les entreprises devront donc porter une attention particulière aux éléments suivants :

- numéro SIREN ou SIRET du client ;
- raison sociale exacte ;
- adresse de facturation ;
- adresse de livraison si différente ;

- régime de TVA ;
- catégorie de l'opération : vente de biens, prestation de services ou opération mixte ;
- éventuelle option pour le paiement de la TVA sur les débits ;
- cohérence entre les montants HT, TVA et TTC.

Quatre nouvelles mentions obligatoires devront notamment être ajoutées aux factures : le numéro SIREN du client, la catégorie de l'opération, la mention relative à l'option de paiement de la TVA sur les débits le cas échéant, et l'adresse complète de livraison si elle est différente de l'adresse de facturation.

6.3 Les factures auront des statuts

La réforme introduit aussi une notion beaucoup plus forte de suivi du cycle de vie de la facture.

Les plateformes agréées devront mettre à disposition au minimum quatre statuts : **DÉPÔT**, **REJET**, **REFUS** et **ENCAISSÉE**. Le statut "DÉPÔT" confirme l'acceptation de la facture par la plateforme de l'émetteur. Le statut "REJET" indique qu'une plateforme n'accepte pas la facture, par exemple pour un format non conforme ou une incohérence de montants. Le statut "REFUS" est utilisé lorsque le destinataire refuse la facture. Le statut "ENCAISSÉE" comprend les données de paiement.

C'est un changement majeur. Une facture ne sera plus seulement "envoyée". Elle pourra être suivie, contrôlée, rejetée, refusée, acceptée, encaissée. Les équipes administratives devront donc surveiller ces statuts et réagir rapidement en cas d'anomalie.

C'est un des rôles importants de **Direx Connect** : permettre l'intégration de ces retours dans les outils de gestion habituels et déclencher des alertes utiles, par exemple lorsqu'une facture est rejetée, lorsqu'un routage est impossible, lorsqu'un client n'est pas correctement identifié ou lorsqu'un statut de cycle de vie demande une action.

7. Les formats acceptés

Les plateformes agréées doivent transmettre les factures électroniques selon l'un des formats compatibles avec la réforme : **UBL**, **CII** ou **Factur-X**. UBL et CII sont des formats structurés conçus pour les échanges informatisés. Factur-X est un format mixte, combinant un fichier de données structurées XML avec une représentation PDF lisible par l'humain.

Pour une entreprise, l'enjeu n'est pas nécessairement de maîtriser elle-même tous ces formats. L'enjeu est plutôt de s'assurer que son système de facturation produit des données correctes, complètes et exploitables par la solution qui se chargera de générer ou transmettre les flux conformes.

Autrement dit, la question n'est pas seulement : "Est-ce que mon logiciel peut produire un fichier ?"

La vraie question est : "Est-ce que mon processus de facturation contient les bonnes données, au bon endroit, et peut les transmettre correctement vers la plateforme agréée ?"

C'est précisément le type de pont que **Direx Connect** vise à assurer.

8. Le rôle de l'annuaire et du routage

Un autre élément central de la réforme est l'annuaire de la facturation électronique.

Cet annuaire permet d'identifier la plateforme de réception choisie par chaque entreprise. En pratique, la plateforme d'émission doit pouvoir consulter l'annuaire pour savoir vers quelle plateforme acheminer la facture du client. L'administration indique que cet annuaire est une base centralisée permettant le bon adressage des factures, constituée des entités dans le champ de la réforme et mise à jour par l'administration et les plateformes agréées.

Ce mécanisme de routage est fondamental.

Dans l'ancien monde, une facture était souvent envoyée à une adresse courriel. Dans le nouveau monde, la facture doit être adressée à une entreprise correctement identifiée, via sa plateforme de réception.

Cela crée de nouveaux cas à gérer :

- client introuvable ou mal identifié ;
- SIREN ou SIRET manquant ;
- plateforme de réception non encore désignée ;
- changement de plateforme du client ;
- facture rejetée pour erreur de format ou de données ;
- facture refusée par le destinataire ;
- besoin de relancer une transmission après correction.

Direx Connect permet d'aborder ces cas non pas comme des surprises, mais comme des événements maîtrisés dans un processus clair : détection, alerte, correction, retransmission et suivi.

9. Pourquoi se préparer dès maintenant, même si l'émission n'est obligatoire qu'en 2027 pour les PME

Pour les PME, TPE et micro-entreprises, il peut être tentant de retenir seulement une date : 1er septembre 2027.

Ce serait une erreur.

Dès le 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront être capables de recevoir des factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI émettront déjà leurs factures dans ce format. Les fournisseurs d'énergie, de télécom, d'informatique, de matériel ou d'autres services importants pourront donc envoyer des factures électroniques dès cette date.

De plus, une PME peut choisir d'émettre des factures électroniques avant son obligation légale. L'administration précise qu'une entreprise non encore soumise à l'obligation d'émission peut transmettre tout ou partie de ses factures au format qu'elle souhaite, et rappelle qu'un simple PDF par courriel n'est pas une facture électronique au sens du dispositif.

Dans les faits, plusieurs grandes entreprises organiseront rapidement leurs processus autour de la facturation électronique. Elles pourront demander à leurs fournisseurs de s'adapter plus tôt pour simplifier leurs propres circuits internes. Une entreprise qui attend le dernier moment risque donc de subir la réforme sous pression, au lieu de la piloter.

Se préparer maintenant permet de :

- nettoyer les données clients ;
- vérifier les SIREN et SIRET ;
- adapter les modèles de facture ;
- ajouter les nouvelles mentions obligatoires ;
- tester les flux ;
- former les équipes ;
- gérer les premiers cas de rejet ou de refus sans urgence ;
- rassurer les clients et partenaires ;
- éviter une transition brutale à l'approche de l'échéance.

10. Comment Direx Connect aide à rendre l'entreprise conforme

Direx Connect a été pensé pour offrir une transition pragmatique et rassurante.

L'objectif n'est pas de bouleverser les habitudes de l'entreprise, mais de connecter les bons outils au bon circuit réglementaire.

Pour les utilisateurs de **FRONTIVA**, Direx Connect permet de prolonger naturellement le processus déjà en place : devis, projets, temps, facturation, suivi client et gestion administrative. La facture peut rester issue du système métier, tout en étant préparée pour le nouveau circuit électronique.

Pour les environnements **FileMaker**, Direx Connect agit comme une solution d'intégration permettant de raccorder des applications existantes à une plateforme agréée sans devoir réécrire toute la logique métier.

Pour les autres entreprises, Direx Connect peut aussi servir de couche d'échange générale, afin de structurer les données, transmettre les factures, récupérer les statuts et centraliser les alertes utiles.

Concrètement, Direx Connect vise à couvrir les besoins suivants :

- préparation des données nécessaires à la facture électronique ;
- connexion avec la plateforme agréée Pennylane ;
- envoi des factures de vente dans le circuit conforme ;
- réception ou intégration des informations de factures fournisseurs selon les flux disponibles ;
- suivi des statuts de cycle de vie ;
- alertes en cas de rejet, refus ou problème de routage ;
- meilleure visibilité sur les factures transmises, reçues, corrigées ou encaissées ;
- accompagnement des clients FRONTIVA, FileMaker et autres systèmes métiers vers la conformité.

Le rôle de Direx Connect est donc double : assurer la conformité technique, mais aussi préserver la simplicité opérationnelle.

Une réforme de cette ampleur peut devenir anxiogène si elle est abordée uniquement comme une contrainte fiscale. Elle devient beaucoup plus maîtrisable lorsqu'elle est intégrée dans les outils que l'entreprise utilise déjà.

11. Ce que les entreprises doivent vérifier avant la mise en place

Avant de déployer la facturation électronique, chaque entreprise devrait valider quelques éléments essentiels.

Données clients

L'entreprise doit s'assurer que ses fiches clients contiennent les informations nécessaires : raison sociale, SIREN ou SIRET, adresse de facturation, adresse de livraison, pays, régime de TVA, type de client et catégorie d'opération.

Données de facturation

Les modèles de facture doivent être vérifiés : mentions obligatoires, numérotation, dates, montants, taux de TVA, remises, acomptes, avoirs, conditions de paiement et cohérence entre les totaux.

Processus internes

Il faut déterminer qui valide une facture avant émission, qui surveille les rejets, qui corrige les anomalies, qui suit les encaissements et qui répond aux refus clients.

Plateforme agréée

Chaque entreprise devra désigner une plateforme pour recevoir, émettre ou déclarer ses données. L'administration indique que chaque entreprise devra désigner sa plateforme pour émettre et recevoir ses factures électroniques ou déclarer ses données.

Tests

Il est fortement recommandé de tester avant l'obligation complète : une facture simple, une facture avec TVA, une facture avec plusieurs lignes, un avoir, un acompte, un client avec adresse de livraison différente, un client grand compte, etc.

12. Ce que cette réforme ne doit pas devenir

La facturation électronique ne doit pas devenir un casse-tête pour les équipes.

Elle ne doit pas obliger chaque entreprise à devenir experte en formats UBL, CII, Factur-X, e-reporting, statuts, plateformes, annuaire et routage.

Elle ne doit pas non plus forcer une entreprise à abandonner un système métier qui fonctionne déjà.

La bonne approche consiste à mettre en place une couche fiable entre le système métier et la plateforme agréée. C'est précisément l'approche de **Direx Connect** : garder l'intelligence métier dans FRONTIVA, FileMaker ou le système existant, puis assurer le lien avec l'écosystème réglementaire.

13. L'approche Direx Connect : conformité, continuité, tranquillité

Avec Direx Connect, l'objectif est simple : permettre aux entreprises d'être prêtes sans panique.

La réforme impose de nouvelles règles, mais elle ne doit pas faire perdre de vue l'essentiel : une facture doit être juste, envoyée au bon client, suivie correctement, intégrée dans la comptabilité et payée dans les délais.

Direx Connect apporte une réponse structurée à cette transition :

- **Conformité** : les flux passent par une plateforme agréée.
- **Continuité** : les entreprises conservent leurs processus métiers existants.
- **Traçabilité** : les statuts permettent de suivre la vie de la facture.
- **Réactivité** : les alertes permettent d'agir rapidement en cas de rejet ou de problème.
- **Souplesse** : la solution est compatible avec FRONTIVA, les environnements FileMaker et d'autres systèmes de gestion.
- **Paix d'esprit** : les échéances sont connues, les cas sont anticipés, les processus sont encadrés.

La réforme de la facturation électronique est une obligation. Mais bien préparée, elle devient aussi une occasion d'améliorer la qualité des données, de réduire les tâches manuelles, de mieux suivre les factures et de fiabiliser les échanges avec les clients et fournisseurs.

14. Conclusion

À partir du 1er septembre 2026, toutes les entreprises françaises concernées devront être capables de recevoir des factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI devront aussi les émettre. À partir du 1er septembre 2027, les PME, TPE et micro-entreprises devront à leur tour émettre leurs factures électroniques et transmettre les données requises.

La réforme est donc progressive, mais elle est déjà très concrète.

Attendre la dernière minute serait risqué. Les données clients doivent être vérifiées, les processus doivent être adaptés, les équipes doivent comprendre les nouveaux statuts, et les outils doivent être connectés à une plateforme agréée.

Avec **Direx Connect**, développé par **Solutions Direx / FRONTIVA**, les entreprises disposent d'une solution conçue pour relier leurs systèmes existants au nouveau cadre réglementaire de la facturation électronique.

L'objectif n'est pas seulement d'être conforme.

L'objectif est d'être prêt, serein, organisé et capable de répondre aux demandes des clients et fournisseurs, dès les premiers échanges électroniques.

La réforme arrive.

Avec Direx Connect, elle devient un projet maîtrisé.

Est-ce que tu pourrais me décrire la solution Direct Connect. L'idée, c'est que c'est un module de Frontiva qui peut être utilisé de façon indépendante également pour des solutions autres comme des solutions tierces FileMaker. Il a plusieurs fonctions, dont un outil de nettoyage pour la base clients et fournisseurs connecté au répertoire INSEE pour obtenir toute l'information requise pour la réforme, c'est-à-dire les numéros de SIRET, SIREN, les numéros de TVA, les bonnes adresses, les noms conformes au répertoire. Cet outil permet de faire vraiment un bon nettoyage, par exemple, de voir toute la liste des clients actifs ou inactifs depuis telle date, de les mettre inactifs. Cela permet de faire d'abord un bon nettoyage dans le répertoire client-fournisseur. Ensuite, cela permet, une fois que tout ça est nettoyé, de créer tous ces contacts-là dans la plateforme agréée. Comme par exemple, dans ce cas-ci, on parle de Pennylane, cela permet d'avoir toute sa liste à jour dans Pennylane de clients et fournisseurs. Il y a une troisième fonction principale : l'envoi de factures clients de l'application comme Frontiva qui passe dans Direct Connect. Là, il y a déjà une étape de validation de statut, de conformité et de transformation de la facture vers un format Facture X. Ce format-là est ensuite envoyé dans la plateforme agréée et acheminé dans la plateforme agréée du client. Une fois que le client reçoit la facture et qu'il va avoir un traitement, un statut, ce statut-là va retourner jusque dans Direct Connect pour informer l'utilisateur du statut de la facture qu'on a envoyée. Finalement, il y a une autre fonction : un écran qui permet de recevoir les factures fournisseurs, sachant que les fournisseurs vont envoyer leurs factures à travers la plateforme agréée, qui va rentrer ensuite dans la plateforme agréée comme Pennylane. Cela va rentrer dans Direct Connect pour avoir en un seul endroit un tableau de bord pour voir tous les statuts et toutes les factures entrantes. De là, on pourra même les associer à des projets, des budgets du projet Frontiva et pouvoir permettre un suivi très granulaire par rapport au profit, aux marges brutes des projets. J'aimerais, Chat, que tu puisses présenter ça vraiment en étapes, de façon super logique. Je pourrais mettre des captures d'écran par la suite, mais il faut que tu présentes ça avec les bons termes que tu connais déjà, toi, de la réforme de la facturation. Il faut que tu ailles chercher les bons termes, les bons mots, et tu peux le bonifier davantage, sachant ce que tu sais qui est requis dans la plateforme électronique. Fais-moi un beau texte que je vais pouvoir faire un beau markdown pour créer un document dans ma documentation.

Je vais renforcer le texte avec les termes officiels de la réforme — plateforme agréée, annuaire, e-invoicing, e-reporting, cycle de vie, routage — pour que ton document ait le bon vocabulaire réglementaire, pas seulement un vocabulaire produit.

Voici une version **Markdown prête à coller**. J'ai utilisé le nom **Direx Connect** partout, parce que c'est cohérent avec Direx / Solutions Direx. Tu pourras remplacer par **Direct Connect** si tu décides finalement d'utiliser ce nom.

```
# Direx Connect : préparer, transmettre et suivre vos factures électroniques
```

```
> Module développé par Solutions Direx / FRONTIVA
```

```
> Compatible avec FRONTIVA, utilisable comme module indépendant, et adaptable aux solutions FileMaker ou à d'autres applications métier.
```

```
## 1. Une solution conçue pour la réforme de la facturation électronique
```

```
La réforme française de la facturation électronique modifie profondément la façon dont les entreprises vont émettre, recevoir, suivre et traiter leurs factures.
```

```
À partir du 1er septembre 2026, toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA devront
```

être capables de recevoir des factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI devront aussi les émettre à cette date. Les PME, TPE et micro-entreprises auront jusqu'au 1er septembre 2027 pour l'émission. La transmission des données à l'administration, appelée **e-reporting**, suit le même calendrier. :contentReference[oaicite:0]{index=0}

Direx Connect a été conçu pour accompagner cette transition de façon structurée.

L'objectif n'est pas simplement de produire un fichier. L'objectif est de permettre à l'entreprise de préparer ses données, nettoyer ses répertoires clients et fournisseurs, envoyer ses factures dans le circuit réglementaire, recevoir les statuts de traitement, traiter les factures fournisseurs et conserver une vision claire de ce qui se passe.

Direx Connect agit comme une couche d'intégration entre :

- FRONTIVA ;
- une solution FileMaker tierce ;
- une application métier existante ;
- une plateforme agréée, par exemple Pennylane ;
- les exigences de la réforme française de la facturation électronique.

Dans le cadre de la réforme, les factures devront être transmises par l'intermédiaire d'une **plateforme agréée** par l'État, directement ou au travers d'une **solution compatible**. Chaque entreprise devra désigner une plateforme pour émettre, recevoir ses factures électroniques ou déclarer ses données. :contentReference[oaicite:1]{index=1}

Direx Connect se positionne précisément comme cette solution compatible : il ne remplace pas la plateforme agréée, mais il permet à votre système métier de communiquer proprement avec elle.

2. Le rôle de Direx Connect

Direx Connect est un module de FRONTIVA, mais il peut aussi être utilisé de façon indépendante.

Cela veut dire qu'il peut servir dans plusieurs contextes :

Contexte Utilisation de Direx Connect
--- ---

| Entreprise utilisant FRONTIVA | Direx Connect prolonge naturellement les fonctions de facturation, projets, budgets et suivi client de FRONTIVA. |

| Solution FileMaker personnalisée | Direx Connect sert de passerelle entre l'application FileMaker et la plateforme agréée. |

| Autre application métier | Direx Connect peut être utilisé comme couche d'intégration pour préparer les données, créer les contacts, envoyer les factures et récupérer les statuts. |

| Environnement hybride | Direx Connect peut centraliser les échanges entre plusieurs systèmes internes et la plateforme agréée. |

Le principe est simple : l'entreprise continue d'utiliser son système métier, mais Direx Connect s'occupe de la préparation, de la validation, de la transmission et du suivi des flux liés à la facturation électronique.

3. Les quatre grandes fonctions de Direx Connect

Direx Connect repose sur quatre fonctions principales.

1. ****Nettoyer et enrichir la base clients et fournisseurs.****
2. ****Synchroniser les clients et fournisseurs avec la plateforme agréée.****
3. ****Émettre les factures clients dans le circuit conforme.****
4. ****Recevoir, suivre et exploiter les factures fournisseurs.****

Ces quatre fonctions correspondent aux vrais enjeux pratiques de la réforme.

Il ne suffit pas d'attendre la date officielle. Il faut préparer les données, identifier les clients, vérifier les fournisseurs, s'assurer que les factures contiennent les bonnes informations, transmettre les documents dans le bon format, gérer les rejets, suivre les statuts et intégrer les factures reçues dans les bons dossiers ou projets.

Étape 1 – Nettoyer la base clients et fournisseurs

4. Pourquoi le nettoyage est essentiel

La réforme repose sur des données structurées.

Une facture électronique conforme n'est pas simplement un PDF envoyé par courriel. Elle

contient des données exploitables informatiquement : numéro SIREN du fournisseur et du client, montants hors taxe, taux de TVA, montant de TVA, informations d'identification, etc.

L'administration rappelle qu'une facture papier scannée, un PDF ordinaire ou un document envoyé par mail ne sera plus conforme dans le cadre de la réforme.

:contentReference[oaicite:2]{index=2}

La qualité de la base clients et fournisseurs devient donc un enjeu majeur.

Si une fiche client contient une ancienne raison sociale, un mauvais SIRET, une adresse incomplète ou un numéro de TVA erroné, la facture peut être mal routée, rejetée ou bloquée. L'entreprise devra alors corriger l'information, retransmettre la facture et gérer le suivi administratif.

Direx Connect permet de commencer par la bonne étape : remettre la base clients et fournisseurs en ordre avant de passer à l'émission ou à la réception massive des factures électroniques.

5. Connexion au répertoire Sirene de l'INSEE

Direx Connect peut s'appuyer sur le répertoire Sirene, géré par l'INSEE, pour vérifier et enrichir les informations des entreprises françaises.

L'API Sirene permet d'interroger les unités légales et les établissements enregistrés dans le répertoire interadministratif Sirene, avec accès aux données courantes et historisées, y compris les unités fermées. :contentReference[oaicite:3]{index=3}

Concrètement, Direx Connect peut aider à retrouver ou valider :

- le numéro ****SIREN**** de l'entreprise ;
- le numéro ****SIRET**** de l'établissement ;
- la raison sociale officielle ;
- l'adresse de l'établissement ;
- le statut actif ou fermé de l'entreprise ou de l'établissement ;
- les établissements associés à une même unité légale ;
- les informations utiles à la préparation du routage et de la facturation électronique.

Le numéro de TVA intracommunautaire doit aussi être traité avec rigueur. En France, il est constitué du code FR, d'une clé informatique à deux chiffres et du numéro SIREN à neuf

chiffres. Il est obligatoire pour les entreprises redevables de la TVA et peut être demandé dans certains cas par des entreprises non redevables, notamment en franchise en base.

:contentReference[oaicite:4]{index=4}

Direx Connect peut donc proposer, calculer, vérifier ou faire valider les numéros de TVA selon les sources et les règles applicables, tout en conservant une distinction claire entre les données issues du répertoire Sirene, les données fiscales et les données propres à l'entreprise.

6. Ce que l'outil de nettoyage permet de faire

L'outil de nettoyage de Direx Connect est conçu pour aider l'entreprise à reprendre le contrôle de son répertoire.

Il permet notamment de :

- afficher la liste des clients actifs ;
- afficher la liste des clients inactifs ;
- afficher les fournisseurs actifs ou inactifs ;
- filtrer les clients ou fournisseurs selon la date de dernière activité ;
- identifier les fiches sans SIREN ;
- identifier les fiches sans SIRET ;
- détecter les doublons probables ;
- repérer les anciennes raisons sociales ;
- repérer les adresses incomplètes ou non conformes ;
- vérifier si une entreprise existe toujours ;
- distinguer le siège social des établissements secondaires ;
- mettre à jour les informations légales ;
- marquer certains clients ou fournisseurs comme inactifs ;
- préparer uniquement les fiches utiles pour la synchronisation avec la plateforme agréée.

Cette étape est très importante, car elle évite de transmettre à la plateforme agréée une base encombrée, désuète ou incorrecte.

L'objectif n'est pas de tout envoyer aveuglément. L'objectif est de décider clairement quels clients et fournisseurs doivent être conservés, corrigés, enrichis, désactivés ou synchronisés.

7. Exemples de cas traités par le nettoyage

Client actif sans SIRET

Un client est encore utilisé dans FRONTIVA, mais sa fiche ne contient pas de SIRET. Direx Connect permet de rechercher l'entreprise dans le répertoire Sirene, de confirmer la bonne entité, puis d'enregistrer le SIREN, le SIRET, la raison sociale et l'adresse officielle.

Client avec ancienne raison sociale

Une entreprise a changé de nom. La fiche interne contient encore l'ancien nom commercial. Direx Connect permet d'identifier la raison sociale actuelle, de conserver au besoin l'ancien nom comme référence interne, puis de mettre à jour la fiche officielle.

Fournisseur inactif depuis plusieurs années

Un fournisseur n'a pas été utilisé depuis plusieurs années. Direx Connect permet de l'identifier dans une liste de nettoyage et de le passer inactif, afin d'éviter de l'envoyer inutilement dans la plateforme agréée.

Doublon client

Deux fiches clients semblent correspondre à la même entreprise. Direx Connect aide à comparer les SIREN, SIRET, adresses et noms officiels pour décider quelle fiche doit être conservée.

Établissement différent du siège social

Une facture doit être adressée à un établissement précis plutôt qu'au siège social. Direx Connect permet de distinguer l'unité légale, identifiée par le SIREN, de l'établissement, identifié par le SIRET.

Étape 2 – Synchroniser les clients et fournisseurs avec la plateforme agréée

8. Préparer la plateforme agréée

Une fois le répertoire nettoyé, Direx Connect permet de créer ou mettre à jour les clients et

fournisseurs dans la plateforme agréée.

Dans l'exemple actuel, la plateforme agréée utilisée est PennyLane. L'entreprise conserve son système métier, par exemple FRONTIVA, mais Direx Connect assure le lien avec PennyLane pour préparer les données nécessaires à la facturation électronique.

La réforme repose sur un modèle où les entreprises peuvent utiliser une solution compatible raccordée à une plateforme agréée. Les logiciels métiers ou ERP existants doivent donc pouvoir échanger avec la plateforme choisie. :contentReference[oaicite:5]{index=5}

Cette étape permet d'éviter une situation fréquente : avoir une base propre dans son ERP, mais une base incomplète ou incohérente dans la plateforme agréée.

9. Ce que Direx Connect synchronise

Direx Connect peut synchroniser les informations essentielles des clients et fournisseurs :

- identifiant interne ;
- type de tiers : client, fournisseur ou les deux ;
- raison sociale ;
- nom commercial si nécessaire ;
- SIREN ;
- SIRET ;
- numéro de TVA intracommunautaire ;
- adresse de facturation ;
- adresse de livraison si différente ;
- pays ;
- courriel administratif ;
- statut actif ou inactif ;
- données nécessaires au routage ;
- informations utiles au suivi comptable ou analytique.

L'objectif est que la plateforme agréée dispose d'une base propre et cohérente, alignée avec le système métier.

10. Une synchronisation contrôlée, pas automatique à l'aveugle

Direx Connect ne vise pas à envoyer toutes les fiches sans réflexion.

La logique recommandée est la suivante :

1. nettoyer la base ;
2. identifier les clients et fournisseurs réellement utiles ;
3. valider les fiches complètes ;
4. corriger les anomalies ;
5. synchroniser uniquement les fiches prêtes ;
6. suivre les retours de création ou de mise à jour ;
7. corriger les fiches rejetées ou incomplètes.

Cette approche permet d'éviter de polluer la plateforme agréée avec des doublons, des entreprises fermées, des fournisseurs inutilisés ou des fiches incomplètes.

Étape 3 – Émettre les factures clients

11. De FRONTIVA vers la plateforme agréée

La troisième grande fonction de Direx Connect est l'émission des factures clients.

Dans un scénario FRONTIVA, la facture est d'abord préparée dans FRONTIVA à partir des données habituelles :

- client ;
- projet ;
- devis ;
- temps ;
- frais ;
- items de facturation ;
- taxes ;
- modalités de paiement ;
- informations analytiques.

La facture est ensuite transmise à Direx Connect.

Direx Connect effectue alors une étape de contrôle, de validation et de transformation avant

l'envoi vers la plateforme agréée.

12. Validation avant transmission

Avant d'envoyer une facture à la plateforme agréée, Direx Connect peut vérifier plusieurs points essentiels :

- le client est-il correctement identifié ?
- le SIREN est-il présent ?
- le SIRET est-il présent si nécessaire ?
- le numéro de TVA est-il présent ou cohérent ?
- la raison sociale est-elle conforme ?
- l'adresse de facturation est-elle complète ?
- l'adresse de livraison est-elle présente lorsqu'elle diffère de l'adresse de facturation ?
- les montants HT, TVA et TTC sont-ils cohérents ?
- les taux de TVA sont-ils valides ?
- la facture comporte-t-elle les nouvelles mentions obligatoires ?
- la catégorie d'opération est-elle indiquée : livraison de biens, prestation de services ou opération mixte ?
- l'option éventuelle de TVA sur les débits est-elle indiquée ?
- la facture est-elle liée au bon client et au bon établissement ?

La réforme ajoute quatre nouvelles mentions obligatoires : le numéro SIREN du client, l'adresse de livraison lorsqu'elle diffère de l'adresse de facturation, la nature de l'opération – livraison de biens, prestation de services ou opération mixte – et l'option pour le paiement de la TVA sur les débits le cas échéant. :contentReference[oaicite:6]{index=6}

Direx Connect sert donc de filtre de qualité avant l'envoi.

Le but est d'éviter que la plateforme agréée ou la plateforme du client rejette la facture pour une erreur évitable.

13. Transformation vers un format conforme

Une fois la facture validée, Direx Connect peut préparer la facture dans un format compatible avec la réforme, notamment ****Factur-X****.

Factur-X est un format de facture électronique mixte : il combine une représentation PDF lisible par un humain et des données XML exploitables automatiquement par les systèmes informatiques. :contentReference[oaicite:7]{index=7}

Dans la réforme française, les plateformes agréées doivent transmettre les factures électroniques selon l'un des formats compatibles, notamment UBL, CII ou Factur-X. :contentReference[oaicite:8]{index=8}

L'intérêt de Factur-X est particulièrement fort pour les entreprises qui veulent conserver un document visuellement compréhensible tout en respectant les exigences de données structurées.

Direx Connect peut donc jouer un rôle de transformation :

```text

Facture FRONTIVA ou FileMaker

↓

Validation des données

↓

Transformation au format conforme

↓

Transmission vers la plateforme agréée

↓

Acheminement vers la plateforme du client

---

## 14. Envoi vers la plateforme agréée

Après validation et transformation, Direx Connect transmet la facture à la plateforme agréée.

La plateforme agréée se charge ensuite de l'acheminement dans le circuit réglementaire, notamment vers la plateforme de réception choisie par le client.

La réforme repose sur un annuaire de la facturation électronique. Cet annuaire recense les entreprises et entités publiques concernées, indique leur plateforme agréée et leurs adresses électroniques de facturation.

Le routage devient donc un élément central.

Dans l'ancien modèle, une facture pouvait être envoyée à une adresse courriel. Dans le nouveau modèle, elle doit être acheminée vers la bonne entité, à travers la bonne plateforme, selon les informations disponibles dans l'annuaire.

Direx Connect permet de suivre ce processus et d'alerter l'utilisateur si un problème survient.

---

## Étape 4 — Suivre les statuts de facture

### 15. La facture a maintenant un cycle de vie

Avec la réforme, une facture ne sera plus seulement “envoyée”.

Elle aura un cycle de vie.

Les statuts permettront de suivre l'avancement de son traitement entre l'émetteur, la plateforme de l'émetteur, la plateforme du destinataire, le client et l'administration.

Les plateformes agréées doivent prendre en charge au minimum quatre statuts : **DÉPÔT**, **REJET**, **REFUS** et **ENCAISSÉE**. Le statut DÉPÔT correspond à l'acceptation de la facture par la plateforme de l'émetteur ; REJET signifie qu'une plateforme n'accepte pas la facture ; REFUS est utilisé lorsque le destinataire refuse la facture ; ENCAISSÉE comprend les données de paiement.

Direx Connect récupère ces informations de statut afin de les rendre visibles dans le système métier.

---

### 16. Pourquoi le suivi des statuts est essentiel

Le suivi des statuts permet de répondre rapidement à des situations concrètes :

- la facture a-t-elle bien été déposée ?
- la plateforme l'a-t-elle acceptée ?
- la facture a-t-elle été rejetée ?
- le client l'a-t-il refusée ?
- le routage a-t-il échoué ?

- le client a-t-il commencé le traitement ?
- la facture a-t-elle été payée ou encaissée ?
- faut-il corriger et renvoyer une facture ?

Sans outil de suivi, ces informations peuvent rester dispersées dans la plateforme agréée, dans des courriels, dans le logiciel comptable ou dans les échanges avec le client.

Direx Connect vise à ramener ces informations dans un tableau de bord lisible.

## 17. Alertes et exceptions

Direx Connect peut informer l'utilisateur lorsqu'une action est requise.

Par exemple :

| Situation                          | Action possible dans Direx Connect                             |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| SIRET manquant                     | Corriger la fiche client avant envoi.                          |
| Client introuvable dans l'annuaire | Vérifier le SIREN, le SIRET ou la raison sociale.              |
| Facture rejetée                    | Consulter la raison du rejet, corriger et retransmettre.       |
| Facture refusée par le client      | Vérifier le litige ou l'erreur signalée.                       |
| Incohérence HT / TVA / TTC         | Recalculer ou corriger les lignes de facture.                  |
| Adresse de livraison manquante     | Ajouter l'adresse si elle diffère de l'adresse de facturation. |
| Statut encaissé reçu               | Mettre à jour le suivi administratif ou comptable.             |

L'objectif est d'éviter que l'utilisateur découvre trop tard qu'une facture n'a jamais été correctement reçue ou traitée.

## Étape 5 — Recevoir les factures fournisseurs

## 18. Centraliser les factures entrantes

La réforme ne concerne pas seulement les factures que l'entreprise envoie.

Elle concerne aussi les factures qu'elle reçoit.

À partir du 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront être capables de recevoir des factures électroniques. Les factures fournisseurs ne seront donc plus nécessairement reçues par courriel, en PDF ou par téléchargement sur un portail fournisseur. Elles arriveront via la plateforme agréée choisie par l'entreprise.

Direx Connect permet de récupérer ces factures fournisseurs depuis la plateforme agréée et de les présenter dans un tableau de bord unique.

---

## 19. Tableau de bord des factures fournisseurs

Direx Connect peut offrir un écran de suivi des factures entrantes.

Cet écran peut afficher :

- la date de réception ;
- le fournisseur ;
- le SIREN ou SIRET du fournisseur ;
- le numéro de facture ;
- le montant HT ;
- la TVA ;
- le montant TTC ;
- l'échéance ;
- le statut ;
- la plateforme d'origine ;
- le document lisible ;
- les données structurées ;
- les anomalies détectées ;
- le lien avec un projet FRONTIVA ;
- le lien avec un budget, un achat ou une dépense.

L'idée est de donner aux utilisateurs un seul endroit pour voir ce qui entre, ce qui doit être validé, ce qui doit être associé à un projet, ce qui doit être corrigé et ce qui peut être transmis au traitement comptable.

---

## 20. Association aux projets, budgets et marges

Un des grands avantages de Direx Connect, lorsqu'il est utilisé avec FRONTIVA, est la possibilité d'aller au-delà de la simple conformité.

Une facture fournisseur reçue peut être associée à :

- un client ;
- un projet ;
- un budget de projet ;
- une phase ;
- un poste de dépense ;
- un bon de commande ;
- un centre de coût ;
- une marge brute ;
- un rapport de rentabilité.

Cela permet un suivi beaucoup plus précis de la rentabilité réelle des projets.

Par exemple, une agence peut recevoir une facture fournisseur liée à une production, une impression, un achat média, une sous-traitance ou une ressource externe. Direx Connect permet de rattacher cette facture au bon projet FRONTIVA afin que le coût réel soit intégré dans l'analyse de marge.

La réforme devient alors plus qu'une obligation réglementaire. Elle devient une occasion d'améliorer le pilotage de l'entreprise.

---

# Vue d'ensemble du flux Direx Connect

## 21. Flux client : émission d'une facture

FRONTIVA / FileMaker / Application métier

↓

Création de la facture client

↓

Direx Connect

↓

Contrôle des données client

↓

Validation des mentions obligatoires

↓

Transformation au format conforme, par exemple Factur-X

↓

Transmission à la plateforme agréée

↓

Routage vers la plateforme du client

↓

Retour des statuts

↓

Tableau de bord Direx Connect

↓

Suivi dans FRONTIVA ou dans l'application métier

---

## 22. Flux fournisseur : réception d'une facture

Fournisseur

↓

Plateforme agréée du fournisseur

↓

Plateforme agréée de l'entreprise

↓

Direx Connect

↓

Réception de la facture fournisseur

↓

Lecture des données structurées

↓

Contrôle et affichage

↓

Association à un projet, budget ou achat

↓

Suivi administratif, comptable et analytique

## 23. Flux de nettoyage des tiers

Base clients / fournisseurs existante

↓

Analyse des fiches

↓

Recherche et validation via le répertoire Sirene

↓

Correction des SIREN, SIRET, raisons sociales et adresses

↓

Détection des doublons et fiches inactives

↓

Validation par l'utilisateur

↓

Synchronisation avec la plateforme agréée

---

## Les bénéfices de Direx Connect

## 24. Pour la direction

Direx Connect apporte une vision claire de la transition vers la facturation électronique.

La direction peut savoir :

- si l'entreprise est prête ;
  - combien de fiches clients sont complètes ;
  - combien de fournisseurs doivent être corrigés ;
  - quelles factures ont été envoyées ;
  - quelles factures sont rejetées ;
  - quelles factures fournisseurs sont reçues ;
  - quels coûts doivent être associés aux projets ;
  - où se situent les risques opérationnels.
-

## 25. Pour l'administration et la comptabilité

Direx Connect réduit les tâches manuelles et les risques d'erreur.

Les équipes administratives peuvent :

- éviter la ressaisie ;
  - travailler avec des fiches clients propres ;
  - détecter les anomalies avant l'envoi ;
  - suivre les statuts de facture ;
  - traiter les rejets plus rapidement ;
  - centraliser les factures fournisseurs ;
  - mieux préparer les échanges avec la plateforme agréée ou le cabinet comptable.
- 

## 26. Pour les équipes projet

Dans FRONTIVA, la facturation n'est pas isolée du reste de l'activité.

Elle est liée aux clients, aux projets, aux budgets, aux temps, aux achats et à la rentabilité.

Grâce à Direx Connect, les factures fournisseurs reçues électroniquement peuvent être rapprochées des projets. Cela permet de mieux suivre les coûts réels, les marges brutes et les écarts budgétaires.

---

## 27. Pour les utilisateurs FileMaker

Direx Connect est aussi une solution importante pour les entreprises qui utilisent des applications FileMaker personnalisées.

Beaucoup d'entreprises ont des solutions FileMaker très adaptées à leur métier, mais qui n'ont pas été conçues à l'origine pour la réforme française de la facturation électronique.

Direx Connect permet de conserver ces solutions tout en leur ajoutant une passerelle vers le nouveau cadre réglementaire.

L'entreprise n'a pas besoin de remplacer toute son application. Elle peut ajouter une couche de conformité, de validation et d'échange avec la plateforme agréée.

---

# Une solution indépendante, mais intégrée à FRONTIVA

## 28. Module FRONTIVA

Dans FRONTIVA, Direx Connect s'intègre naturellement aux fonctions existantes :

- clients ;
- fournisseurs ;
- projets ;
- devis ;
- factures ;
- budgets ;
- feuilles de temps ;
- achats ;
- marges ;
- rapports de rentabilité.

L'utilisateur peut donc continuer à travailler dans son environnement habituel.

Direx Connect vient ajouter les fonctions liées à la réforme :

- nettoyage des tiers ;
  - préparation des données obligatoires ;
  - envoi électronique ;
  - transformation de format ;
  - connexion à la plateforme agréée ;
  - récupération des statuts ;
  - réception des factures fournisseurs ;
  - association aux projets.
- 

## 29. Module indépendant

Direx Connect peut également être utilisé sans FRONTIVA.

Dans ce cas, il sert de passerelle entre une application métier et la plateforme agréée.

Il peut être adapté à :

- une solution FileMaker existante ;
- un ERP maison ;
- une base de facturation personnalisée ;
- un outil de gestion interne ;

- une application sectorielle ;
- un système hybride.

Cette flexibilité est importante, car la réforme touche toutes les entreprises, mais chaque entreprise possède ses propres outils, ses propres habitudes et ses propres contraintes.

---

# Ce que Direx Connect apporte concrètement

## 30. Avant la réforme

Direx Connect permet de préparer l'entreprise :

- audit de la base clients ;
  - audit de la base fournisseurs ;
  - vérification des SIREN et SIRET ;
  - correction des raisons sociales ;
  - correction des adresses ;
  - identification des fiches inactives ;
  - préparation des nouvelles mentions obligatoires ;
  - synchronisation progressive avec la plateforme agréée ;
  - tests d'envoi ;
  - tests de réception ;
  - formation des utilisateurs.
- 

## 31. Pendant le déploiement

Direx Connect permet de contrôler les premiers flux :

- envoi de factures pilotes ;
  - vérification du routage ;
  - validation des retours de statut ;
  - correction des rejets ;
  - ajustement des règles de transformation ;
  - vérification des données clients ;
  - suivi des factures fournisseurs reçues ;
  - association aux projets FRONTIVA.
-

## 32. Après la mise en production

Direx Connect devient un outil de suivi quotidien :

- tableau de bord des factures envoyées ;
  - tableau de bord des factures reçues ;
  - alertes de rejet ;
  - alertes de refus ;
  - suivi des statuts ;
  - rapprochement projet ;
  - suivi analytique ;
  - amélioration continue de la qualité des données.
- 

## Terminologie utilisée dans Direx Connect

### 33. Plateforme agréée

Une plateforme agréée est une plateforme privée immatriculée par l'administration fiscale pour permettre l'émission, la réception et la transmission des factures électroniques et des données requises. Les plateformes agréées ont satisfait à des exigences réglementaires ainsi qu'à des tests techniques et d'interopérabilité.

Dans l'architecture Direx Connect, la plateforme agréée est le partenaire réglementaire. Direx Connect prépare, valide, transmet et récupère les informations, mais l'acheminement officiel passe par la plateforme agréée.

---

### 34. Solution compatible

Une solution compatible est un logiciel métier, un ERP, une solution de facturation ou une application capable d'échanger avec une plateforme agréée.

Direx Connect joue ce rôle de solution compatible pour FRONTIVA, FileMaker ou d'autres applications métier.

---

## 35. Annuaire de la facturation électronique

L'annuaire de la facturation électronique permet de rechercher une entreprise et de vérifier si elle dispose d'une adresse de facturation active via une plateforme agréée. Il peut être interrogé à partir du numéro SIREN, du SIRET, de la dénomination sociale ou de l'adresse postale.

Direx Connect utilise cette logique pour sécuriser le routage des factures et détecter les problèmes d'identification.

---

## 36. E-invoicing

Le terme **e-invoicing** désigne l'émission, la transmission et la réception de factures électroniques entre entreprises assujetties à la TVA établies en France, dans le cadre du B2B domestique.

Direx Connect intervient dans ce flux pour préparer la facture, la valider, la transformer et l'envoyer vers la plateforme agréée.

---

## 37. E-reporting

Le terme **e-reporting** désigne la transmission à l'administration de certaines données de transaction ou de paiement, notamment pour les opérations qui ne relèvent pas directement de la facturation électronique B2B domestique.

Direx Connect peut contribuer à préparer les données nécessaires selon les flux gérés par la plateforme agréée.

---

## 38. Cycle de vie de la facture

Le cycle de vie correspond aux statuts successifs de la facture.

Il permet de savoir si la facture est déposée, rejetée, refusée, encaissée ou dans un autre état selon les fonctions offertes par la plateforme agréée.

Direx Connect récupère ces statuts pour les rendre lisibles et exploitables dans le système métier.

---

# Pourquoi Direx Connect rassure les entreprises

## 39. Parce que la réforme est abordée dans le bon ordre

Beaucoup d'entreprises commencent par se demander : "Comment vais-je envoyer mes factures ?"

Direx Connect commence par une question plus fondamentale : "Mes données sont-elles prêtes ?"

C'est la bonne approche.

Une facture électronique conforme dépend de la qualité des données en amont. Si le client est mal identifié, si le SIRET manque, si la raison sociale est incorrecte ou si les montants ne sont pas cohérents, la transmission peut échouer.

Direx Connect commence donc par le socle : les clients, les fournisseurs et les informations légales.

---

## 40. Parce que l'entreprise conserve ses outils

La réforme ne devrait pas obliger une entreprise à abandonner un système métier qui fonctionne déjà.

Direx Connect permet de conserver FRONTIVA, une solution FileMaker ou un autre outil métier, tout en ajoutant la couche nécessaire pour dialoguer avec une plateforme agréée.

C'est une approche progressive, réaliste et sécurisante.

---

# 41. Parce que les exceptions sont prévues

Dans la vraie vie, tout ne se passe jamais parfaitement.

Il y aura des clients introuvables, des fiches incomplètes, des factures rejetées, des adresses incorrectes, des changements de plateforme, des fournisseurs mal identifiés, des statuts à interpréter.

Direx Connect ne considère pas ces cas comme des surprises. Il les intègre dans le processus.

L'utilisateur peut voir ce qui bloque, corriger et reprendre le flux.

---

# 42. Parce que la conformité devient utile

La conformité est obligatoire, mais elle peut aussi devenir utile.

Avec Direx Connect, la réforme peut améliorer :

- la qualité des données ;
- la fiabilité de la facturation ;
- le suivi des factures ;
- la visibilité sur les fournisseurs ;
- le rattachement des coûts aux projets ;
- le suivi des marges ;
- la relation avec les clients et fournisseurs.

L'entreprise ne fait donc pas seulement "ce qu'il faut pour être conforme". Elle améliore aussi son fonctionnement.

---

# Conclusion

Direx Connect est une solution développée par Solutions Direx / FRONTIVA pour aider les entreprises à se préparer à la réforme française de la facturation électronique.

Il peut être utilisé comme module intégré à FRONTIVA ou comme solution indépendante pour des applications FileMaker et d'autres systèmes métier.

Sa valeur repose sur une approche complète :

1. nettoyer les clients et fournisseurs ;
2. enrichir les données avec les informations officielles ;
3. synchroniser les tiers avec la plateforme agréée ;
4. valider les factures avant envoi ;
5. transformer les factures dans un format conforme ;
6. transmettre les factures clients ;
7. récupérer les statuts ;
8. recevoir les factures fournisseurs ;
9. associer les coûts aux projets ;
10. donner aux utilisateurs un tableau de bord clair et exploitable.

La réforme de la facturation électronique est une obligation réglementaire importante. Mais avec Direx Connect, elle peut devenir un projet maîtrisé, progressif et utile.

L'entreprise garde ses outils, améliore ses données, respecte les exigences de la réforme et obtient une meilleure visibilité sur l'ensemble de son cycle de facturation.

Direx Connect apporte ainsi ce qui compte le plus dans une réforme de cette ampleur : la conformité, la continuité et la tranquillité d'esprit.